

ETM étanchéité du grand Paris

9 rue des Marais 95300 Pontoise

tel direct 07 82 00 63 24 Mr Tarbouriech T

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOITURES TERRASSES

CONTRAT D'ENTRETIEN / N° CT.....

Entre les soussignés :

Agissant pour le compte :

.....
.....
.....
.....

D'une part,

Et l'Entrepreneur d'étanchéité : ETM étanchéité du grand Paris 9 rue des marais 95300 Pontoise
ci-après désigné l'Entrepreneur

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté les dispositions suivantes :

Par le présent contrat, l'Entrepreneur s'engage à exécuter l'entretien normal des toitures terrasses des immeubles suivants, à l'exclusion des terrasses à usage privatif (loggias, étage en retrait, etc...) dont l'entretien est à la charge de l'occupant, étant précisé que les prestations prévues au présent contrat ne constituent pas une œuvre de construction et que par conséquent, les articles 1792 et 2270 du Code Civil ne leur sont pas applicables.

BATIMENT :

Désignation :

Situation :

Surface de l'ensemble : M²

DEFINITION DES PRESTATIONS

Cet entretien sera assuré par les soins de l'Entrepreneur au lieu et place du Maître d'Ouvrage, conformément au chapitre 6 du D.T.U. 43/3. Les prestations de l'Entrepreneur ne comprennent ni les travaux relevant d'un autre corps d'état (maçonnerie, plomberie, zinguerie, etc...) ni les réparations dues au titre de la responsabilité décennale.

L'Entrepreneur effectuera **UNE VISITE ANNUELLE** des toitures terrasses désignées dans les présentes conventions, soit à sa diligence, après avoir informé le Maître d'Ouvrage du jour de cette intervention, soit sur demande du Maître d'ouvrage.

Dans ce cas, la demande du Maître d'ouvrage devra être formulée 15 jours avant la date d'intervention souhaitée.

Au cours de cette date, les prestations suivantes seront effectuées :

- **Examen général des ouvrages d'étanchéité visibles y compris la toiture.**
- **Remise en ordre des protections gravillons.**
- **Enlèvement des mousses, herbes et végétaux, élimination si besoin par désherbant.**
- **Vérification des orifices des évacuations d'eaux pluviales.**
- **Vérification d'ensemble de tous les accidents apparents de toitures, relevés d'étanchéité, souches, ventilations, lanterneaux, zinguerie, etc...**
- **Balayage, nettoyage des chéneaux.**
- **Descente des détritiques et menus objets au pied du bâtiment.**
- **Chargement et transport aux décharges publiques.**

A la suite de cette visite, un rapport sera adressé au Maître d'Ouvrage, précisant :

La date d'intervention

Un résumé des constatations et observations afin d'attirer l'attention sur certains points particuliers, tels que :

- L'usage abusif des toitures terrasses, ainsi que toute activité inhabituelle sur celles-ci.
L'activité d'un autre corps d'état (ramonage, entretien ascenseur, vide-ordures, ventilation mécanique, etc...)
- L'obstacle présumé dans les chutes d'eaux pluviales en dessous du plancher terrasse.
- Les désordres apparents dans le gros œuvre ou les autres ouvrages.

L'opportunité de réaliser certains travaux des spécialités de l'Entrepreneur ou de celle d'autres corps d'état sortant du cadre de l'entretien et de la responsabilité décennale, un devis sera établie à la demande du Maître d'Ouvrage, pour une exécution éventuelle après acceptation.

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une période allant du 01 Janvier au 31 Décembre.
Il se renouvellera de plein droit, d'année en année, par tacite reconduction à charge pour celle des parties qui voudra y mettre fin, de prévenir l'autre par lettre recommandée A.R. un mois avant l'expiration de l'année en cours.

CONDITIONS DE PRIX

Les prestations ci-dessus seront exécutées au prix de **H.T.** le M², prix appliqué à toutes les surfaces horizontales, soit pour l'ensemble, un prix total de :

..... M² X **Euros** = **Euros H.T.**

La facturation sera faite toutes taxes comprises en fonction du taux de T.V.A. applicable à l'Ouvrage.

Le prix ci-dessus est réputé établi VALEUR 2015, actualisable.

Il sera actualisé chaque année suivante, en fonction de l'index construction BT 49

P = PO $\frac{\text{BT 49}}{\text{BTO 49 (BT origine)}}$

CONDITION DE REGLEMENT

L'abonnement annuel d'entretien sera facturé à la fin de la vacation, par chèque sur présentation de facture.

Fait à Pontoise le

MAITRE D'OUVRAGE

Nom et qualité du signataire

Mention manuscrite
« Bon pour accord »
« Lu et approuvé »

Cachet et signature

L'ENTREPRENEUR

Cachet et signature